



Fondation du Grand Montréal

FONDS COLLECTIF POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour la justice environnementale à l'échelle des communautés



2025-2026

Table des matières

<u>Vision du Fonds</u>	1
<u>Objectifs du Fonds</u>	2
<u>Axes de financement</u>	3
<u>Qui est éligible</u>	7
<u>Justice Équité Diversité et Inclusion</u>	8
<u>Paramètres du Fonds</u>	9
<u>Dates importantes</u>	11
<u>Comment déposer une demande</u>	12
<u>Processus de sélection</u>	14
<u>Contact</u>	16

1

Vision du Fonds

La crise environnementale n'est plus un événement futur qui peut être évité, ni une réalité passagère. Elle n'est pas un phénomène isolé. De fait, elle s'insère et exacerbe d'autres enjeux, notamment plusieurs questions sociales, économiques et politiques, et affectera les générations futures. Il est donc important de voir les enjeux environnementaux et les solutions proposées dans leur interconnexion avec ces autres questions, et il est d'autant plus important de ne pas baisser les bras et de ne pas normaliser la crise.



Malgré la gravité et la complexité des enjeux, des solutions porteuses d'espoir émergent là où les communautés ont la capacité de se rassembler, de bâtir leur pouvoir collectif et d'imaginer ensemble un avenir solidaire et écologiquement responsable. La mobilisation d'une grande diversité d'acteurs, incluant ceux qui ne se considèrent pas comme faisant partie du mouvement écologiste, est essentielle.

Le Fonds Collectif pour le climat et la transition écologique s'adresse à celles et ceux qui travaillent de façon concrète sur les enjeux de justice environnementale dans leur communauté, sans égard à leur mission principale ou à leur structure organisationnelle, et avec un réel engagement envers l'équité et la collaboration.

2

Objectifs du Fonds

Soutenir la résilience, le pouvoir d’agir et la capacité transformationnelle des communautés face aux changements climatiques et en faveur de la justice environnementale. Plus spécifiquement, soutenir la capacité et la volonté des collectivités, des mouvements et des institutions à faire des choix basés sur le bien commun, à prioriser les besoins des populations les plus vulnérables aux changements climatiques, à poser des actions qui bénéficieront aux générations futures, et à créer des récits et des solutions au-delà des systèmes existants.

Les réponses les plus pertinentes et pérennes aux enjeux environnementaux et sociaux de notre temps sont créées *par et avec les personnes touchées* et sont enracinées dans la *relation entre les personnes et leurs lieux d’appartenance*.

Le Fonds vise à soutenir :

- Les initiatives déjà existantes et testées dans les communautés.
- Les nouvelles initiatives ou les nouvelles collaborations visant le mieux-être des communautés.



3

Axes de financement

Deux axes de financement sont proposés et les demandes peuvent être déposées dans l'un ou dans l'autre. Nous vous invitons à choisir l'axe qui s'aligne le mieux avec votre mission ou votre vision du changement. Nous reconnaissons par ailleurs que ces axes sont étroitement liés et que plusieurs groupes peuvent se retrouver à leur intersection.

Les pistes d'action et les exemples d'initiatives énumérées ci-dessous ne constituent pas une liste exhaustive. Ces exemples vous sont fournis à titre indicatif afin de faciliter la compréhension des axes.

1. Le pouvoir d'agir des communautés

Les initiatives qui visent à bâtir le pouvoir d'agir et la solidarité des communautés, les outillant dans l'adaptation aux changements climatiques, la mobilisation en cas d'urgence, la prise de positions en faveur de la justice environnementale et la transformation socio-culturelle nécessaire à la survie et l'épanouissement collectifs.

Cela peut ressembler à :

Des lieux de rassemblement accessibles et inclusifs, qui permettent aux personnes de s'appropriier des enjeux environnementaux, cocréer des solutions et renforcer les liens pour passer à l'action.

Forums, assemblées comités et rassemblements visant un passage à l'action concernant les enjeux environnementaux touchant la communauté impliquée.

Initiatives collectives de restauration des espaces naturels ou de réhabilitation des espaces appartement à la communauté.

Des initiatives d'éducation populaire qui permettent de sensibiliser un plus grand nombre de membres des communautés aux enjeux environnementaux et de les outiller pour agir à la hauteur de leurs capacités.

Ateliers de vulgarisation des enjeux environnementaux ou des données climatiques.

Programme de littératie environnementale s'adressant à des communautés ou des populations particulièrement affectées par les changements climatiques (personnes en situation de handicap, personnes âgées, femmes, jeunes, etc.).

4

Axes de financement

Des collaborations entre les acteurs politiques, les institutions, les experts en environnement, les organisations communautaires et les membres des communautés visant la meilleure prise en compte des besoins et de l'expertise des communautés dans l'adaptation aux changements climatiques.

Initiatives visant à faciliter et favoriser l'accès des communautés aux mécanismes démocratiques disponibles.

Collaboration entre experts et membres des communautés pour identifier et comprendre les enjeux et développer ensemble des solutions adaptées, valorisant l'expertise et l'expérience vécue.

Des initiatives visant le renforcement des capacités des acteurs communautaires à agir en faveur de la justice climatique.

Programmes d'incubation, de mentorat ou de soutien aux groupes environnementaux ou citoyens impliqués.

Initiatives d'élaboration collective ou de partage d'outils ou d'approches pouvant bénéficier à d'autres groupes ou communautés.

Des initiatives visant la défense et la revendication des droits en faveur de changements dans les politiques environnementales existantes et au bénéfice des communautés ciblées.

Initiatives de défense des terres et des eaux des communautés autochtones.

Mobilisations citoyennes visant la protection ou la réhabilitation du patrimoine naturel au sein de leurs communautés.

Initiatives visant à rendre visibles les enjeux de racisme environnemental.

5

Axes de financement

2. Le pouvoir des récits

Les initiatives qui visent à rassembler, à redonner l'espoir, à créer les récits du futur et à faciliter l'émergence de solutions alternatives aux systèmes existants dans une perspective d'une société plus connectée, solidaire et écologiquement responsable.

Cela peut ressembler à :

Des espaces de réflexion et d'expérimentation participative qui visent l'émergence de récits alternatifs et de projets concrets, par et pour les communautés.

Initiatives de design participatif favorisant la co-création de solutions pour l'utilisation des espaces publics, l'adaptation aux changements climatiques, etc.

Librairies alternatives.

Initiatives visant à mettre en lumière la convergence des luttes pour la justice environnementale et la justice sociale et proposer des solutions à l'intersection des enjeux.

Des lieux ou des structures qui permettent aux communautés de pratiquer les cultures de partage, d'entraide, de décroissance, de reconnexion avec la nature, et de bien-être collectif.

Initiatives de solidarité avec les communautés autochtones pour la défense des terres et des eaux.

Collectifs d'entraide locaux opérant sur des principes écologiquement responsables.

Des espaces et pratiques communautaires créatifs, festifs et artistiques qui permettent de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et aux lieux dans un objectif de justice environnementale.

Collectifs d'artistes engagés dans la justice environnementale.

Art communautaire ou initiatives citoyennes utilisant des médiums artistiques (théâtre, chant, peinture, etc.) comme moyen d'appropriation et de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

6

Axes de financement

Des espaces de partage et de valorisation des savoirs écologiques, y compris les savoirs traditionnels, interculturels et intergénérationnels.

Initiatives de partage des savoirs autochtones et de rapprochement des communautés.

Ateliers, événements ou espaces de partage ou de mutualisation des biens et des savoirs pratiques dans la visée d'un mode de vie plus écologique (réparation, fabrication, etc.)

Des initiatives de production, diffusion et vulgarisation de connaissances par, pour et au bénéfice des communautés et dans un but de littératie climatique.

Initiatives de recherche participative.

Zines.

7

Qui est éligible

Afin d'être éligibles au financement, les organisations, groupes et collectifs doivent démontrer qu'ils ont des fins et des activités de bienfaisance qui répondent au critère du bienfait d'intérêt public. C'est à dire :

- Organismes de bienfaisance enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada (donataires reconnus).
- Organisations sans but lucratif, concertations, groupes citoyens, groupes de défense de droits, mobilisations et autres collectifs sans numéro de bienfaisance (donataires non-reconnus), sans égard à leur structure organisationnelle.
- Un demandeur sans numéro de bienfaisance (donataire non-reconnu), devra travailler avec un partenaire enregistré qui assurera le contrôle et la direction du financement.

Accessibilité

- Le Fonds est ouvert aux organisations, groupes et collectifs dont les priorités s'alignent avec les objectifs et les axes de soutien du Fonds, qu'elles se considèrent ou non comme des organisations environnementales ou écologistes.
- Ce Fonds est intentionnellement accessible aux groupes faisant face à des barrières systémiques dans l'obtention de financement, incluant les organisations sans financement à la mission, sans numéro de bienfaisance et celles en phase d'émergence.

8

Justice, équité, diversité et inclusion

- En accord avec l'approche JEDI (justice, équité, diversité et inclusion) de la FGM, la priorité sera accordée aux initiatives intervenant spécifiquement à l'amélioration de la qualité de vie des populations historiquement marginalisées et identifiées par la FGM dans son Cadre stratégique de distribution, soit **les personnes autochtones, noires ou racisées, les femmes et les filles, les personnes s'identifiant à la communauté LGBTQ2S+, ainsi que celles vivant avec des limitations fonctionnelles physiques ou intellectuelles, ou qui sont neurodivergentes.**
- Nous reconnaissons toutefois que ces communautés ne sont pas représentatives de l'ensemble des populations surexposées à la crise climatique et aux iniquités environnementales. Des initiatives desservant d'autres communautés seront également considérées.
- Nous reconnaissons que plusieurs personnes et communautés se trouvent au croisement de différentes identités et vivent plusieurs formes d'oppression, qui façonnent leur expérience face aux changements climatiques et contribuent à leur vulnérabilité face aux risques environnementaux. Une considération particulière sera accordée aux initiatives qui cherchent à construire des alliances et à porter les voix des plus marginalisées dans notre société.

9

Paramètres du Fonds

FINANCEMENT

- Le budget total du Fonds pour les années 2025 et 2026 est de 800 000 \$. Ce budget sera partagé entre le soutien aux initiatives sélectionnées et l'accompagnement réalisé auprès de celles-ci (renforcement des compétences et des capacités).
- Le Fonds propose deux paliers de financement :
 - Amorçage - 15 000 \$ par an pendant deux ans
 - Déploiement - 30 000 \$ par an pendant deux ans

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Le financement accordé sera flexible en respect de l'auto-détermination des organisations et des collectifs, et de leur expertise dans la détermination des besoins prioritaires.
- Le financement pourra soutenir le fonctionnement global de l'organisation ou du collectif, une initiative ou un projet distinct, les frais liés à la concertation, la mobilisation et les rassemblements, les mesures d'accessibilité ou autres.

DÉPENSES NON-ÉLIGIBLES

- Étant donné les limites budgétaires et la nature non-récurrente du financement, il ne pourra couvrir les campagnes de collecte de fonds, la construction immobilière ou les projets d'infrastructure dont l'ampleur dépasserait le cadre du Fonds, les dépenses encourues préalablement ou les dettes.
- Le financement ne peut être utilisé pour soutenir un parti politique ou un candidat à une charge publique, ou pour s'y opposer, que ce soit directement ou indirectement.

10

Paramètres du Fonds

ACCOMPAGNEMENT

- En plus du financement accordé, le Fonds offrira la possibilité d'un accompagnement structuré visant le renforcement des compétences et des réseaux, ainsi que l'échange de connaissances entre les pairs.
- En appliquant au Fonds, les demandeurs démontrent un certain intérêt à faire partie de cette cohorte.
- Les demandeurs recevront plus d'informations sur le programme d'accompagnement à l'étape des conversations avec l'équipe de la FGM (Étape 2).



11

Dates importantes

- **15 janvier 2025** : Ouverture de l'appel de projets via un formulaire d'intérêt simplifié disponible en ligne.
- **29 janvier 2025 à midi et 13 février 2025 à midi** : Séances virtuelles de questions-réponses avec l'équipe de la FGM.
- **21 février 2025 à 16 h** : Fermeture de l'appel de projets.
- **24 février au 14 mars 2025** : Première sélection d'initiatives sur la base des réponses fournies dans le formulaire d'intérêt. Les initiatives qui ne seront pas sélectionnées pour la deuxième étape du Fonds seront informées par la FGM.
- **24 mars au 2 mai 2025** : Les initiatives retenues lors de la première sélection seront contactées pour le dépôt d'une demande de financement. La FGM réalisera des conversations individuelles avec chacune d'entre elles.
- **Mai à juin 2025** : Analyse des demandes déposées et prise de décisions par le Comité consultatif du Fonds.
- **Fin juin 2025** : Annonce des récipiendaires du Fonds Collectif pour le climat et la transition écologique 2025-2026.

12

Comment déposer une demande

PRÉPARATION

- Familiarisez-vous avec le guide de demandeur et avec le formulaire d'intérêt. Le formulaire est disponible en version PDF pour consultation.
- Participez à l'une des séances virtuelles de Questions-Réponses avec l'équipe de la FGM. Aucune inscription requise.

Le mercredi 29 janvier 2025 à midi

Le jeudi 13 février 2025 à midi

PREMIÈRE ÉTAPE

- Entre le 15 janvier et le 21 février 2025, déposez votre demande en remplissant le formulaire d'intérêt en ligne.
- Si votre initiative est sélectionnée pour la deuxième étape, l'équipe de la FGM communiquera avec vous par courriel avant la fin du mois de mars 2025.

DEUXIÈME ÉTAPE

- Afin de réduire la pression administrative et la charge mentale liées aux demandes de financement et d'égaliser les chances pour les organisations qui font face à des barrières pour accéder au financement, le processus de dépôt est constitué d'une conversation approfondie avec l'équipe de la FGM.
- Les formulaires de demandes de financement sont rédigés par l'équipe de la FGM à la suite de la conversation et approuvés par l'organisation ou groupe demandeur.
- En respect des principes de philanthropie basée sur la confiance et pour égaliser les chances entre les organisations et groupes, aucun autre document ou justificatif ne sera demandé à cette étape.

13

Comment déposer une demande

SÉLECTION FINALE

- Les demandes déposées à la deuxième étape seront analysées par le Comité consultatif du Fonds selon les critères et principes expliqués ci-dessous.
- Les récipiendaires du Fonds seront annoncés fin juin 2025.
- Toute organisation ou groupe ayant participé à la deuxième étape recevra une rétroaction de la part de l'équipe et du Comité du Fonds.



14

Processus de sélection

- En collaboration avec le Comité consultatif du Fonds et selon les **critères suivants**, l'équipe de la FGM sélectionnera les initiatives qui seront invitées à déposer une demande officielle.
 - Pertinence de l'initiative ou de la mission de l'organisation ou du collectif en fonction des axes de financement et des principes du Fonds.
 - Territoire d'action de l'initiative ou de l'organisation, dans un objectif de représentation de divers quartiers de Montréal et des territoires de la Rive-Sud et de la Rive-Nord de Montréal.
 - Populations qui bénéficieront de l'initiative ou des activités de l'organisation en fonction des principes JEDI énoncés plus haut.
 - Niveau d'implication des membres de la communauté dans l'initiative ou la façon dont seront pris en considération les besoins des communautés les plus touchées.
 - Engagement des porteurs de l'initiative en faveur de la collaboration avec d'autres acteurs.

PRINCIPES DU FONDS

- L'analyse et les choix de l'équipe et du comité consultatif seront guidés par les principes directeurs suivants :
 - Donner la priorité aux groupes historiquement marginalisés dans une optique d'intersectionnalité, ainsi qu'aux autres populations disproportionnellement affectées par les changements climatiques et les iniquités environnementales ;
 - Cultiver une posture décoloniale en encourageant des façons de faire et de penser et posant des gestes concrets qui renforcent notre connexion avec le monde vivant, s'attaquent aux inégalités et aux divisions héritées du colonialisme et reconnaissent le lien entre la souveraineté autochtone et la protection de la Terre ;

15

Processus de sélection

- Atténuer les effets du modèle philanthropique qui exacerbe la compétition entre les organisations en réduisant les barrières d'accès au financement et privilégiant la sélection des initiatives sur la base de complémentarité et du potentiel d'apprendre ensemble et d'enrichir l'écosystème ;
- Faciliter la création des liens durables et renforcement de la solidarité entre les organisations et les communautés.

QUI NOUS SOUHAITONS SOUTENIR

À travers ce processus de sélection, nous souhaitons soutenir et accompagner des organisations ou collectifs représentatifs de trois types d'initiatives :

- **Les acteurs de changement** : Les organisations, collectifs, mouvements, groupes et concertations qui portent une vision de changement, ont un ancrage fort dans les communautés où ils opèrent le changement, représentent les intérêts collectifs de la communauté, incluant les groupes marginalisés, et restent imputables envers les membres de la communauté ;
- **Les connecteurs et supporteurs** : Les organisations, concertations, groupes et réseaux dont la mission est de soutenir les communautés dans la réalisation de leur vision du changement en facilitant la mise en relation entre les communautés et avec les décideurs, en fournissant des ressources, en facilitant la production et la diffusion des savoirs et en renforçant les capacités d'action et la résilience des acteurs ;
- **Les catalyseurs** : Les organisations, collectifs, mouvements et groupes qui ont la capacité de créer et soutenir des récits positifs et rassembleurs, mobiliser les connaissances et insuffler la volonté de changement.



Fondation du Grand Montréal

ENTRE LE 15 JANVIER ET LE
21 FÉVRIER, APPLIQUEZ AU
FONDS COLLECTIF POUR LE
CLIMAT ET LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



Contact

Si vous avez besoin d'accommodements pour participer à cet appel aux initiatives, merci de vous adresser par courriel ou par téléphone à Vira Kovalova au vira.kovalova@fgmtl.org ou 514 866-0808 poste 126 ou à Sarah Ouagueni au sarah.ouagueni@fgmtl.org ou 514 866-0808 poste 121.